

LE PETIT JOURNAL CANIN

Du Club Éducation & Sport Canin St Brissonnais

Rue Les Martins – 45500 St Brisson sur Loire

Tél : 02 38 36 73 64

Site : <http://www.escsaintbrissonnais.fr/>

Courriel : escsaintbrissonnais@orange.fr



N°103 – DECEMBRE 2019



SAMEDI 21 DECEMBRE

**Les cours d'Education Canine seront assurés
par le Père Noël aidé par ses fidèles lutins**



Morsure canine : surveillance nécessaire pour l'humain



Ces derniers mois, les articles alarmistes se sont multipliés dans la presse grand public et ont mis en lumière la gravité de certaines morsures canines en lien avec des contaminations bactériennes. Si le risque existe, il reste rare.

La bactérie *Capnocytophaga canimorsus*

La bactérie *Capnocytophaga canimorsus* fait de nouveau parler d'elle. Récemment, l'histoire de Greg Manteufel a fait la une des journaux. Cet homme âgé de 49 ans, originaire du Wisconsin, a dû être amputé des avants bras, des jambes et d'une partie de son nez après s'être fait lécher par son chien. Présente dans la flore gingivale de nombreux chiens et chats, mêmes ceux en bonne santé, ce germe peut se transmettre à l'Homme par morsure, léchage ou simplement par proximité avec les animaux.

Même si le risque d'une telle contamination bactérienne reste rare, il ne doit pas être occulté et tout signe d'infection après une morsure canine doit conduire à une prise en charge médicale.

Les signes d'infection après une morsure

Une primo-infection par *Capnocytophaga canimorsus* après une morsure de chien est rare mais peut être difficile à identifier et rapidement mortelle, rappellent les auteurs d'une récente étude issue du *Case reports in critical care* d'août 2018. Ils décrivent un cas de choc septique fatal survenu chez une patiente sans facteurs de risque spécifiques deux jours après une morsure de chien anodine en Italie. La patiente a été conduite à l'hôpital de Modène (Italie) en raison d'un état mental altéré, de fièvre et d'une douleur abdominale. En quelques heures, elle a présenté une hypoxie et une cyanose puis une grave hypotension avec un état de choc. Malgré le traitement mis en œuvre, elle est morte d'un arrêt cardiaque. La description de ce cas montre que, même chez les patients sans facteurs de risque spécifiques, les signes d'infection après une morsure de chien ne doivent jamais être sous-estimés et doivent être rapidement traités par une antibiothérapie même avant l'apparition d'un dysfonctionnement organique.

Que prévoit la loi en cas de morsure de chien ?

Quand un chien mord une personne, une procédure doit être menée en 15 jours qu'importe les circonstances et la race du chien.

Découvrez la conduite à tenir en matière légale ainsi que les droits et les devoirs du propriétaire.

Que dit le Code rural en cas de morsure de chien ?

Après la morsure d'un chien sur une personne, le Code rural prévoit un dispositif qui doit être déclenché immédiatement. Il comporte plusieurs étapes clés qui doivent en tout durer 15 jours.

Tout d'abord, il faut placer le chien sous surveillance chez un vétérinaire sanitaire pendant 15 jours. Tout chien ayant mordu ou griffé une personne ou un autre animal doit être examiné par un vétérinaire à J0, J7, J15.

La vaccination antirabique et l'identification du chien ne dispensent pas le propriétaire de cette obligation.

Le propriétaire doit informer le vétérinaire si son animal présente des troubles du comportement, s'échappe ou décède durant ce délai de 15 jours.

Pendant cette période de surveillance, il est interdit au propriétaire de l'animal de s'en dessaisir, de le vacciner ou de le faire vacciner contre la rage, de l'abattre ou de le faire abattre sans autorisation.

Une morsure de chien doit conduire à une évaluation comportementale. Elle doit être menée par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale afin d'évaluer la dangerosité du chien. S'il est prouvé que le chien représente un danger, celui-ci est classé en catégorie 4. Le vétérinaire peut alors conseiller l'euthanasie ou le placement du chien dans un lieu où il ne pourra plus blesser des personnes.

Le propriétaire du chien, le vétérinaire sanitaire ou tout autre professionnel canin doit impérativement signaler la morsure au maire.

Garant de la sécurité de ses administrés, le maire a pour rôle de contraindre le propriétaire du chien au dispositif.

Quels sont les devoirs du maître du chien ?

Face à la loi, le maître du chien est considéré responsable de ses actes. Il doit donc être coopératif vis-à-vis des mesures visant à freiner sa dangerosité. S'il n'effectue pas le déclenchement des mesures précédemment évoquées dans les 24 heures après la morsure de chien, le maire ou la police lui rappelle ses obligations.

Après l'évaluation comportementale du chien, le vétérinaire sanitaire peut imposer au maître de suivre un stage de formation afin de mieux le comprendre et le contenir.

Si le maître du chien refuse de se plier à ces mesures ou au stage, l'animal peut alors être saisi et euthanasié...

Résultats Concours de Ring du : ESC ST Brissonnais – 23 & 24/11/19

CSAU :

Oldblack du Bois d'Acacias (Berger Belge Groendaehl Mâle) à C. Isaac

Okabella of Yellowstone River dite Oka (Berger Australien Femelle) à E. Clavier

Orane dite Oly (Berger Blanc Suisse Femelle) à A. Suarez

Oscare dite Osca (Golden Retriever Femelle) à P. Ledon

Omax des Campagnards de la Valette (Berger Belge Malinois Mâle) à F. Aubry

Octa du Banc des Hermelles dit Octavius (Berger Belge Malinois Mâle) à Y. Legrand

Brevet :

Octa du Banc des Hermelles dit Octavius (BBM M) à Y. Legrand – 98,900/100 pts

Narcos Winner (BBM M) à D. Allain – 97,800/100pts

Échelon 1 :

Octa du Banc des Hermelles dit Octavius (BBM M) à Y. Legrand – 194,500/200 pts – 1er/5

Nicky Larson des Gardiens d'Albacasko (BA M) à S. Leclerc – 191,200/200pts – 3ème/5

Échelon 2 :

Jango dou Casau de Casa (Briard M) à M-L. Martin – 258,00/300 pts - 1er/5

Navarro de Lou d'Ana (BBM M) à A. Blanchin – 258,00/300 pts – 1er/5

Ix des Campanards de la Valette (BBM M) à L. Morin – 206,400/300 pts – 5ème/5

Échelon 3 - Championnat Régional du Centre :

Iska des Campagnards de la Valette (BBM F)) à P. Pietrzak – 351,560/400 pts – 4ème/10

Menphis de Lou d'Ana dit Messi (BBM M) à J. Deshoulières – 343,200/400 pts – 6ème/10

2ème Sélectif Ring Jury A

Club Cynophile du Pays de Brive (28) – 30/11/19

Jango du Creux Thatcher (BBM M) à C. Boughareb – 370,087/400 pts – 2ème/12

Jengis Khan du Banc des Hermelles (BBM M) à G. Miaut – 367,400/400 pts – 3ème/12

Jakal de la Vallée du Grand Loup (BBM M) à M. Ponthonne – Forfait

Le classement national est fait sur la moyenne des points des 2 sélectifs et les 25 premiers sont qualifiés pour la finale

Classement national après le 2ème sélectif

Jengis Khan du Banc des Hermelles (BBM M) à G. Miaut – 373,863/400 pts – 9ème/171

Jango du Creux Thatcher (BBM M) à C. Boughareb – 368,700/400 pts – 17ème/171

Jakal de la Vallée du Grand Loup (BBM M) à M. Ponthonne – Forfait

**Sont qualifiés pour la Finale du Championnat de France à PAUILLAC (33)
Organisé par le Club Bordelais d'Education Canine (33) du 13, 14 et 15/12/2019**



JENGIS KHAN à Gérard MIAUT



JANGO à Cyriaque BOUGHAREB

LE CHIEN EN QUESTIONS : Le Dimanche 08/12/19 de 14H00 à 17H00 à SANTRANGES (18)

Venez vous informer sur le chien à l'occasion de la réunion "Le Chien en Question"

On vous renseignera sur les origines du chien, les lois, les chiens catégorisés, le langage du chien ...

Inscriptions obligatoires en mairie - Téléphone: 02 48 72 63 02 - Courriel : mairie.santranges@wanadoo.fr

- Pour trouver une Race de Chien et son Standard :

<https://www.centrale-canine.fr/recherche-par-race/race>

- Pour les expositions Canines de Beauté vous trouverez le calendrier sur :

<https://www.centrale-canine.fr/manifestations?type=e>

- Pour les engagements pour les expositions canines sur :

<http://cedia.fr/> et <http://www.doglle.com/> et <https://www.sccexpo.fr/fr-FR>

- Pour les Sports Canins de la CUN-CBG (Campagne, Mondioring, Obéissance, Pistage, RCI, Ring, RU, Sauvetage) vous trouverez les calendriers sur :

<http://www.cun-cbg.com/> puis choisissez l'Année puis Recherche par discipline et par date

- Pour les Sports Canins de la CNEAC (Agility, Dogdancing, Flyball, Canicross, Attelage) vous trouverez les calendriers sur :

<http://activites-canines.com/> puis choisissez votre Activité puis Concours

Directeur de publication : Frédéric AUBRY

Rédacteur en Chef : Guy PERRICHON

Comité de rédaction : G. PERRICHON - L. MARGER-LEONARD – D. ALLAIN – V. DELION – H. ALLAIN

Source des documents : I-CAD – YUMMYPETS.COM

Contact pour le "Petit Journal Canin" : Guy Perrichon - Courriel : perrichon.guy@orange.fr